

Service Animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
AB

## **32**

### **R A P P O R T**

#### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ANPER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »**

Par décision du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz a mobilisé une enveloppe de 40 000 € dédiée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 25 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en l'échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse.

Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action. Celle-ci reverse ensuite directement la subvention à l'auto-école désignée par le boursier et inscrite dans le dispositif.

Aussi, afin de faciliter le processus administratif d'attribution de la Bourse au Permis de Conduire et de gagner ainsi en réactivité, il apparaît pertinent de verser une subvention globale à l'ANPER correspondant à un nombre donné de bourses. Pour 2009, au regard du caractère expérimental du dispositif à Metz, il a été décidé de mobiliser les fonds équivalant à 50 bourses. À ce jour, 9 ont été accordées.

Par conséquent, il est proposé de valider le principe du versement d'une subvention de 20 000 € à l'association ANPER, correspondant à 25 bourses de 800 € chacune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ANPER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer une subvention globale de 20 000 Euros à l'Association Pour la Promotion de l'Education Routière dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire et correspondant à un total de 25 bourses de 800 Euros chacune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou documents à intervenir avec l'association susvisée;

La dépense totale s'élève à **20 000 Euros**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI